

# **Appel à Manifestation d'Intérêt**

## **« Transition énergétique dans les documents d'urbanisme »**

### **EXTRAITS**

#### **Critères de sélection et dossier de candidature**

Les projets seront sélectionnés selon la qualité des dossiers et le respect des critères suivants :

#### **La volonté et les ambitions**

- Volonté locale d'intégrer les enjeux de la transition énergétique dans la démarche et le contenu du SCoT ou du PLUi.
- Ambitions d'une planification énergétique du territoire (en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables locales...).
- Volonté locale d'associer le public à l'élaboration de ces démarches.
- En fonction du calendrier d'élaboration ou de révision du document d'urbanisme, objectifs affichés d'utilisation et de prise en compte des résultats obtenus au cours de l'AMI dans le processus de rédaction.
- Démarches parallèles engagées sur le territoire dans la prise en compte de ces enjeux.

#### **La méthode et l'organisation interne pour réussir**

Présentation des moyens mis en oeuvre en interne pour assurer la réussite de la démarche (organisation d'une équipe projet en interne, chef de projet, formation des personnels concernés en interne, concertation et échanges prévus avec les partenaires institutionnels ou associatifs compétents sur le sujet de la transition énergétique et de l'urbanisme durable...).

#### **Le calendrier et les ressources allouées**

- Calendrier prévisionnel de réalisation du volet « transition énergétique » du SCoT ou PLUi et de son approche intégrée dans l'ensemble du document.
- Budget prévisionnel pour le financement de l'étude : volet « transition énergétique » du SCoT ou PLUi ou moyens envisagés pour accompagner ce type de démarches.

**Le dossier de candidature à l'AMI doit contenir tous les éléments permettant au jury d'évaluer sa pertinence au regard de l'ensemble des critères ci-dessus.**

#### **Il comporte à minima :**

- une lettre de candidature
- une note d'opportunité et d'objectifs
- une note méthodologique
- un calendrier prévisionnel
- le cas échéant un budget prévisionnel.

**Par la suite les candidats retenus seront amenés à fournir des éléments complémentaires nécessaires pour l'obtention d'une aide financière de la Région.**

**Clôture du dépôt des dossiers de candidature : le 15 juin 2015**

Les dossiers sont à adresser par mail à :

Région PACA  
Léa Lamy  
Chargée de mission Service Habitat Foncier  
Urbanisme  
llamy@regionpaca.fr  
04.91.57.55.75

DREAL PACA  
Valérie Férulla  
Chargée de mission Profil Environnemental  
Régional, Urbanisme et énergie - SCADE -  
UPT valerie.ferulla@developpement-  
durable.gouv.fr 04.91.00.52.90

Des échanges pourront avoir lieu avec les différents candidats afin de les accompagner dans la compréhension de l'AMI et/ou la présentation de leur dossier de candidature.

**Jury de sélection des lauréats : 29 juin 2015**

Les candidats seront invités à présenter leur dossier devant les membres du jury.  
Une réponse écrite et motivée sera adressée aux candidats au plus tard le 31 juillet 2015.